



## Section de Meurthe et Moselle

### Compte rendu du CHSCT spécial INSEE EST du 09 janvier 2017

Vous connaissiez le contrat de confiance

#### DECouvrez LE CONTRAT DE DEFIANCE DE L'INSEE 54.

Depuis 2010, les services de l'INSEE sont en permanence en mouvement, les agents sont ballottés de réformes en réformes.

L'année 2016 a vu le tsunami de la réforme territoriale les submerger. A contrario du langage officiel, ne nous étonnons pas que la souffrance au travail des agents progresse telle la marée montante.

D'ailleurs, nous avons constaté qu'aucune ligne concernant le changement de métiers n'a été intégrée dans le Duerp et le Pap prédéfini par l'administration. Dans cette réforme de nombreux agents dont les postes ont été supprimés ont dû changer de métiers.

Pour le changement de métier, il existe une réelle problématique des agents concernés plus aiguë pour les catégories C et B.

A ce jour, 4 agents sont toujours dans l'expectative d'un poste.

Historiquement, n'oublions pas que les services de Nancy ont apporté la plus forte contribution au site de Metz en 2008.

Le site de Nancy qui comptait en 2003, 164 agents n'en compte plus que 89 au premier janvier 2016.

Compte tenu de ces éléments, les agents doutent de la pérennité du site de Nancy. Un site encore fragilisé par le décès de 5 collègues en activité sur une période de 5 ans. L'impact de ces décès sur les agents n'a pas été, ni soumis ni étudié par le CHSCT, ne permettant pas de mettre en place des actions de soutien ou d'accompagnement envers les agents.

Nier l'état de souffrance des agents n'est pas une attitude responsable.

A contre-courant de la parole officielle, les représentants du personnel ont demandé une expertise dans le cadre de la réforme territoriale et de ses impacts sur les conditions de travail.

Si la Direction de l'INSEE était si sereine sur ses ambitions 2025 et sa transmission du savoir, pourquoi refuse-t-elle cette demande qui la conforterait ?

Après avoir triomphé des tempêtes, l'avis de l'Inspecteur du travail est enfin sur le bureau du ministre compétent.

Ces messieurs espèrent-ils qu'il ne s'agisse que d'un échouage ?

Après une levée de séance demandée par l'intersyndicale, 2 OS ont quitté la salle estimant que le CHSCT était prématuré car sans réponse du Ministre.

Solidaires Finances, ayant posé des questions claires et précises, a décidé d'en attendre les réponses.

C'est alors que docteur Jekyll se transforme en mister Hyde, que le bichon se transforme en doberman, que le contrat de confiance se transforme en contrat de défiance.

Nous avons regretté l'absence de Monsieur CREUZAT, nouveau Directeur Régional, qui nous aurait évité d'ingurgiter la « pâtée Marconi » servie par Monsieur DAUBAIRE . A la voix de son maître, nous aurions préféré l'original.

Son seul but était de faire inscrire au PV du CHSCT la réponse de l'INSEE qui dénigre les constats de l'Inspecteur du travail.

Notons que l'inspecteur du travail est favorable à une expertise.

Nous n'avons pu empêcher le discours de M DAUBAIRE qu'il nous débitait tel un disque rayé, bis repetita.

Nous avons malgré tout réussi à lui faire changer de registre. Ce qui n'a pas plu à ce Ténor, jusqu'à en devenir grossier....

Passant du mode manipulation au mode agressif, il devrait prendre exemple sur l'assertivité de l'assistant de prévention de l'INSEE qui nous a fait un exposé calme et précis, mettant en évidence le climat de défiance de tous les agents envers leur hiérarchie.

«Un représentant de la Direction Générale, dans le cadre d'un accompagnement au changement n'avait rien de plus à apprendre aux agents sur la réorganisation du site de Nancy. Pour toute demande concernant la venue de travaux pour faire face à la fermeture du SED et la réorganisation du SAR, les agents ont été baladés et voire méprisés. Désormais toute communication venant de la DG est considérée comme un leurre ou suspecte ; qu'est ce qu'il va encore nous arriver ? »

« il n'y a plus de joie ni de bonne humeur, mais de la morosité et de la rancœur »

Cette défiance a ruisselé sur la hiérarchie intermédiaire qui en a perdu sa crédibilité.

L'assistant de prévention en souffre lui-même. Il se plaint que les agents ne lui fassent plus confiance.

Lui aussi reconnaît qu'un avis extérieur serait le bien venu car neutre.

Le Médecin de prévention et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail partagent cet avis.

Ce qui légitime notre demande intersyndicale d'expertise.

L'ISST, consterné de ce malaise généralisé, propose au CHSCT de procéder à une enquête sur le sujet.

En effet, si l'expertise permet un regard extérieur et objectif, la commission d'enquête cernera un problème plus précis comme la défiance.

Alors Messieurs les directeurs, méditez cette citation.

« L'esprit de défiance nous fait croire que tout le monde peut nous tromper »

(Jean de la Bruyère)